

PROJE
DE LA FERR
PA

Le projet de parc éolien de La Ferrière-en-Parthenay se situe sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay dans le département des Deux-Sèvres.

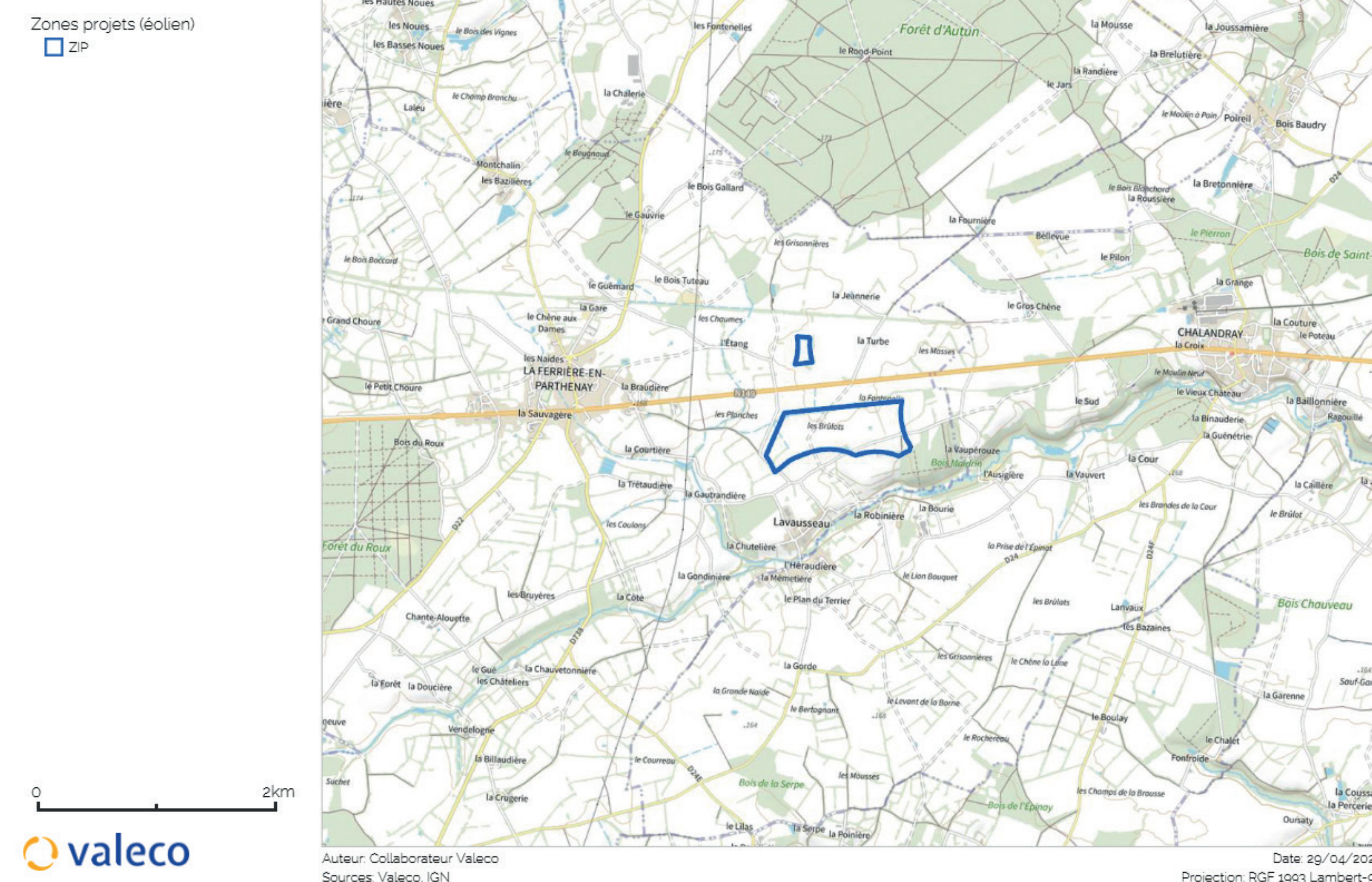
Il prévoit la mise en place de **3 à 4 aérogénérateurs** et d'un poste de livraison.

LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

La zone d'implantation potentielle représente une zone respectant les contraintes réglementaires tout en présentant des ressources physiques intéressantes de gisement à la production d'énergie éolienne.

La ZIP de ce projet éolien se trouve au nord-est de la commune de la Ferrière-en-Parthenay.

Projet éolien de La Ferrière-en-Parthenay



EVOLUTION ET DÉROULEMENT DU PROJET ÉOLIEN

Mars
2025

LANCEMENT DES ÉTUDES

état actuel
du projet

Février
2026

RÉCEPTION DES ÉTATS INITIAUX

Mars
2026

RÉFLEXION SUR L'IMPLANTATION

Mai
2026

LANCEMENT DES ÉTUDES D'IMPACT

Sept
2026

RÉCEPTION DES ÉTUDES ET CONSTITUTION DU DDAE

Fin
2026

DÉPÔT DU DDAE

Les études lancées permettent de déterminer l'état initial de la zone d'étude et d'identifier les différents enjeux naturalistes, acoustiques, physiques/humains, paysagers et patrimoniaux. L'étude environnementale doit s'établir sur une année complète afin de couvrir l'ensemble des cycles biologiques de la flore et de la faune.

**Bureau d'études
naturalistes**



**Bureau d'études paysagères
et patrimoniales**

Bureau d'études
assembleier

Une implantation optimale pourra alors être définie en fonction des préconisations émises par les bureaux d'études spécialisés en fonction des enjeux identifiés.

La partie abordant les impacts et mesures associés au projet sera réalisée au printemps 2026 afin de qualifier et quantifier les impacts potentiels de l'installation d'aérogénérateurs sur la zone d'implantation potentielle.

A partir des impacts identifiés, des mesures spécifiques sont mises en place pour faciliter l'intégration du projet dans son milieu.

Afin d'atteindre un impact résiduel neutre voire positif sur l'environnement, les impacts seront évités et réduits puis finalement compensés.

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale
à la préfecture des Deux-Sèvres.